



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Ahmed BELKACEM pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : Mme Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/12/10 - OBJET : Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances d'hiver 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/07/22 du 8 juillet 2015 par laquelle le Conseil Municipal a adopté les modifications apportées aux dispositions réglementaires du Guide de l'Enfance à effet du 1^{er} septembre 2015, en particulier le changement de la grille du système de quotient familial passant de 10 à 6 tranches,

Vu la délibération n° 2023/07/6 du 5 juillet 2023 par laquelle le Conseil Municipal a actualisé la tarification des services municipaux à effet du 1^{er} septembre 2023 et rappelé le système des tranches de quotient familial en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2015,

Considérant le séjour organisé par le Service Jeunesse au chalet « La Grande Ourse » à Saint-Jean-d'Aulps (Haute-Savoie) pour une durée de 8 jours (du 10 au 17 février 2024) et destiné à 20 jeunes (10 filles et 10 garçons) âgés de 11 à 17 ans,

Considérant que le prix du séjour total est estimé à 17 279 €,

Considérant que la Ville prend en charge à minima 40 % du prix total du séjour avant application du quotient familial,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Fixe à l'unanimité le tarif du séjour organisé au chalet « La Grande Ourse » à Saint-Jean-d'Aulps (Haute-Savoie) du 25 février au 4 mars 2023 de la manière suivante :

Tranches	Tarifs pour les familles en fonction du quotient pour la durée du séjour (8 jours)
S	86.40 €
A	172.79 €
B	259.19 €
C	345.58 €
D	431.98 €
E	518.37 €

Article 2 : Décide qu'un acompte de 20 % sera demandé à l'inscription et que cette somme sera conservée en cas de dédit, sauf en cas de force majeure.

Article 3 : Accepte un règlement du solde sur trois mensualités maximum.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 18 DEC. 2023
et par publication en ligne le : 18 DEC. 2023
Saint-Cyr-l'École, le : 18 DEC. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Fanny ACHART-VICTOR
Secrétaire de séance

